Ça se passe comme ça
chez Rima Abdul Malak

Après le mépris du dialogue social,
voici venu le temps de la discrimination syndicale

De la rue de Valois au musée des Arts Décoratifs (MAD) rue de Rivoli, il n'y a qu'un pas. Il suffit de traverser la rue comme dirait l'autre.

Dans ce petit périmètre parisien comme partout en France et dans les territoires ultramarins, la CGT-Culture est bien présente, très active. Elle vient même de faire 41,5% aux élections professionnelles, renforçant nettement sa place de 1ère organisation syndicale au Ministère de la Culture.

Il aurait fallu cependant être bien naïfs pour croire que ce vote de confiance des personnels allait infléchir à lui seul la ligne de madame la ministre. Décidément, le dialogue social pour elle c'est comme le débat pour la locataire de Matignon... c'est pas son truc.
Celles et ceux qui ont un soupçon de mémoire et de sens politique se souviennent pourtant qu'il ne suffit pas d'être droit dans ses bottes pour traverser les grains. Dont acte.

Mais pour en revenir à la maison d'en face, ce qui se passe au MAD fait honte à notre ministère. Voilà une institution au statut associatif et une direction qui en 2023 s'adonnent à un anti-syndicalisme primaire aussi pitoyable et caricatural qu'inadmissible. Cohérente avec elle-même cette direction brutale veut avoir la tête d'un élu au CSE trop encombrant, de surcroît, circonstance aggravante, conseiller prud'homal.
Cet élu, ce défenseur des salariés, ce militant est membre de la Cgt et ses patrons voient rouge. Quelle surprise.

Reste que notre camarade est convoqué, sans autre forme de procès, à un entretien préalable à licenciement le samedi 21 janvier, à 17h30. Histoire peut-être de tenir à distance celles et ceux qui auraient la mauvaise idée de le soutenir. Ou comment licencier en silence et sans fracas.

Inutile de dire que ces méthodes d'un autre âge sont inqualifiables et indignes d'un ministère qui se vante de conduire une jolie politique de prévention des discriminations. Quelle hypocrisie révoltante !

Inutile de dire que la direction du MAD va nous trouver sur sa route et sans ménagement.
Quant à Rima Abdul Malak dont nous avons saisi le cabinet en vain, nous considérons que sa responsabilité est engagée, personnellement.
Une affaire de cette gravité laissera des traces profondes. Pire, hélas, le mal est déjà fait.

Paris, le 19 janvier 2023